

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Email : ffjp.siege@petanque.fr



COMITE DIRECTEUR

Réunions des 23 et 24 septembre 2016

(Ces réunions se sont tenues à Marseille au siège de la Fédération le vendredi 23 septembre de 14h30 à 19h00 et le samedi 24 de 08h30 à 16h00).

Etaient présents : M. **CANTARUTTI**, Président de la F.F.P.J.P.
MM.**CANTARELLI**, **CARBONNIER**, **CHARPENTIER**, **CHEVALIER**,
COSTE, **DELCHET**, **DUBOIS**, **GARRIGUE**, **IANNARELLI**,
Mme PAUGAM, MM. **POGGI**, **READ**, **RIZZO**, **ROUGIER**, **SCHMITT**,
STIRMEL et **Mme TROUBAT**.

Absents excusés : **Mme PERONNET**, MM. **DESMULIE** et **DESBOIS**

Y participaient : M. **GRANDE**, Directeur Administratif
M. **PERONNET**, Directeur Technique National
Mme **MAILLET**, Conseillère Technique Nationale

M. POGGI n'était pas présent le vendredi après midi

M. RIZZO n'était présent que le samedi

M. COSTE a quitté la réunion le vendredi soir

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Avant de débiter, je souhaite un excellent rétablissement et le meilleur à Michel DESBOIS qui a été opéré la semaine dernière et qui est en convalescence. A Céline PERONNET, qui à cause d'une fracture du pied toute récente, exactement d'un orteil, ne peut être des nôtres et à qui je souhaite un rétablissement très rapide pour pouvoir courir derrière son petit Lucas. Jean Louis RIZZO est absent ce vendredi après-midi en raison d'un rendez-vous chez son cardiologue, il sera là samedi toute la journée et sera à nouveau absent en raison de sa santé dimanche. Jean Claude DESMULIE, est reparti suite à la réunion de commission jeudi soir en raison du fait qu'il devenait grand-père, il a rejoint sa famille et un petit Léo magnifique. Michel POGGI est absent cet après-midi vendredi en raison d'obligations professionnelles.

Je souhaite la bienvenue aux deux petits nouveaux du Conseil des Ligues : Didier ROCHE pour la Ligue Haute-Normandie en remplacement de M. BREAND démissionnaire et Jean Claude GUILLOTEAU pour la ligue Poitou-Charentes en remplacement de M. GERONIMO démissionnaire. Enfin je souhaite vous présenter Kévin GALLIER, notre dernier collaborateur qui a pris ses fonctions au sein de nos bureaux à Marseille début juin au poste d'assistant juridique et marketing. Je lui souhaite bon vent dans ses missions et merci d'ores et déjà du travail accompli en peu de temps, confirmant tout le bien que je pense de lui.

L'automne a sonné son arrivée, il y a 2 jours, l'été est donc bien fini. Si on excepte le temps, j'ai personnellement trouvé cet été magnifique et très porteur pour les couleurs du Jeu Provençal et de la Pétanque. J'avais pourtant craint le pire avec les absences du Mondial de Millau et du Provençal 13 à Marseille qui représentaient des phares de nos sports. Au milieu de ces regrets que je souhaite momentanés et non éternels, les grandes compétitions ont bien tenu leur rang, d'autres commencent à pointer, c'est normal dans nos sports, oui pointer leur nez dans le cadre de l'excellence d'organisation, d'autres organisations montent lentement mais sûrement.

Les championnats de France ont été une réussite cette année, partout les installations, l'organisation étaient de haut niveau. J'ai eu le sentiment en parcourant ces organisations de Championnats de France qu'ils étaient beaux et surtout libres, j'insiste libres. C'était mon but, que les organisateurs travaillent pour nos sports mais aussi pour leurs objectifs collectifs, louables et légitimes vers la mise en valeur de leur Comité, de leurs clubs, de leurs savoir-faire, de leurs

bénévoles. La télévision à l'occasion du championnat triplettes et notre WEB TV fédérale ont diffusé très largement les exploits des joueurs et la qualité de ces championnats de France. Au sujet des Championnats de France, je félicite et je remercie vivement tout le corps arbitral et le pool national. En effet, grâce à leurs prestations, les arbitres sont des acteurs principaux de la réussite des championnats de France et des diverses compétitions sur le territoire.

Les étapes du Pétanque Tour se sont très bien déroulées et ont encore connu un bon succès notamment auprès des jeunes lors de 4 étapes et des personnes à mobilité réduite lors d'une étape. Il faut remercier tous les acteurs ainsi que les partenaires et villes d'accueil.

L'image, tant importante de nos jours et indispensable au 21e siècle, n'a jamais autant renvoyé de pétanque, entre diffusions, rediffusions de la Coupe de France des clubs, des Masters de Pétanque et du Championnat de France triplettes seniors, c'est la visibilité avec un nombre d'heures considérables sur la chaîne de notre partenaire *L'EQUIPE*. Je ne fais pas de distinguo de propriétaire d'images dans mon propos car le seul but recherché est la promotion de nos sports par la qualité constante qui règne quelle que soit la captation. Nous avons d'ailleurs passé un accord avec *L'EQUIPE* pour les années 2016, 2017, 2018 assurant ainsi la pérennité de la diffusion de nos événements fédéraux principaux sur une chaîne gratuite, offrant ainsi à tout le monde, passionnés ou téléspectateurs lambda la possibilité de découvrir nos sports. Ce sont ces derniers qui sont le cœur de cible du diffuseur.

Côté scolaire, l'école vient de reprendre et nous allons vivre la première année complète de nos sports en milieu scolaire. Les premiers championnats de France UNSS à Nice ont été un succès au-delà de nos espérances.

Les rendez-vous internationaux de cette fin d'année débutent pour le mieux avec la couleur Or pour nos féminines Ludivine, Anna, Cindy et Angélique lors des Championnats d'Europe Féminins à BRATISLAVA, j'en profite pour féliciter chaleureusement l'équipe et son staff. Victoire obtenue face à nos meilleures ennemies-amies les Espagnoles. Belle performance également de Cindy PERROT au tir de précision s'inclinant en 1/2 finale devant l'expérimentée Espagnole Yolanda MATTARANZ. A noter, également la très belle victoire de l'Equipe de France seniors aux Masters de Pétanque 2016, un signe fort de leur forme en vue du rendez-vous mondial.

Les finances tenues de main de maître par notre trésorier Daniel READ sont comme vous le savez sous contrôle et plutôt très satisfaisantes grâce à nous toutes et tous ainsi que les résultats de la SAOS Promo Pétanque par son élan positif qui se confirme avec des contrats partenaires intéressants.

Le chiffre des licences est positif cette année avec un delta de progression de 830 à ce jour, bien que la Polynésie suite à des problèmes internes ait du mal à réaliser son nombre total de licenciés qui tournait en 2015 autour de 2100 licenciés et qui n'en a fait que 650 environ. Il faut rendre hommage à Georges TOKORAGI, le nouveau responsable à TAHITI, qui fait son possible pour combler le retard aidé par le néo-calédonien J. Christian LERANDY, responsable de la zone Océanie et l'aide de Daniel READ.

Pour le total global du nombre de licenciés, le delta de renouvellement (nouvelles licences, renouvellement d'anciens licenciés et non reprises) se situe autour de 50 000 unités, nous sommes en progression tout de même. Tout cela vous sera expliqué tout à l'heure lors des réunions. Beaucoup de signes positifs voyez-vous, dommage pour les esprits chagrins qui colportent que notre fédération et nos sports vont mal. Une fois de plus le populisme, la démagogie, etc... les pisse-vinaigre sont sans limites. Pourtant il est incontestable que ces signes positifs sont ceux d'une belle santé.

Cette positive attitude n'est pas terminée, bien au contraire avec la période des phases régionales de la Coupe de France les CDC, CRC, CNC, les Championnats du Monde seniors à MADAGASCAR.

Il y a toujours un grain de sable pour atténuer sa satisfaction. Dans cette magnifique liste d'évènements, jusqu'à mardi soir, j'avais positionné les Championnats d'Europe Individuels de Nîmes. Mais là, c'est la tristesse qui m'envahit devant autant d'irresponsabilité, devant autant d'impréparation par les protagonistes qui nous, qui vous avaient promis que cette compétition Européenne serait belle et à la charge organisationnelle et financière du CD du Gard, son président J. Louis RIZZO l'avait confirmé, appuyé par Joseph CANTARELLI. La F.F.P.J.P. n'avait rien sollicité auprès de la C.E.P. et avait accepté devant ces affirmations et ces garanties. C'est l'image de la Fédération qui est engagée et mise à mal par ces errements narcissiques, c'est ce qui me chagrine et uniquement cela, comme d'habitude. Arrêtons d'avancer des évènements avant de les avoir réfléchis, préparés. Il faut une préparation importante en amont, des garanties et ensuite un suivi. Les dates retenues pour 2017 et 2018 d'organisation d'évènements européens vont faire l'objet de contrôle dès les prochains jours par mes soins. Et si le moindre problème est ressenti, nous prendrons les dispositions qui s'imposent. J'espère que vous comprenez ma colère vis-à-vis de l'image renvoyée par nous, les leaders de la pétanque dans le monde.

Côté administratif, la D.T.N. travaille assidument, Jean-Yves PERONNET sur la reconduction du statut de haut-niveau qui arrive à terme fin 2016 et pour lequel nous pouvons avoir quelques inquiétudes avec les restrictions budgétaires de l'Etat. Séverine MAILLET nous a donné une très bonne nouvelle avec l'acceptation par une note d'opportunité de la Présidence de la Sous-commission CQP branche sport pour l'ouverture d'un C.Q.P. conjointement avec la F.F.S.B. Nous sommes en train d'écrire le règlement spécifique du CQP avec la FFSB et l'aide de Frédérique MAROTTE du CNOSF. Le certificat médical obligatoire commence un lifting que nous expliquerons durant la réunion qui suit, nous préparons d'ores et déjà, les listes de haut-niveau pour 2017, le budget de la Convention d'Objectifs 2017 avec ses différentes composantes notamment le haut niveau, mais aussi les E.T.R. suite à la réforme territoriale.

Réforme territoriale qui se poursuit dans les diverses régions impactées. Quelques retards sont là principalement dus au fonctionnement inégal de certaines ligues et à l'appréciation des directives que j'avais données à MONTLUCON lors du Congrès mais que la démagogie, très à la mode en France, et la désinformation avaient détourné à des fins qui ne mettent pas en valeur ceux qui les ont créées. Dommage pour les personnes s'étant laissées endormir par l'ambiance créée, les dispositions de la réforme territoriale sont toujours d'actualité et toujours exactes et nous serons prêts au 1^{er} janvier 2018, comme prévu par le législateur.

Cette réforme territoriale se fera et fonctionnera car les dirigeants de qualité présents dans nos instances déconcentrées sont en train d'y travailler et sont maintenant conscients qu'ils n'ont pas le choix et que l'administration française de l'Etat n'y dérogera pas et bien entendu comme tout ce qui est nouveau demande un peu de temps à être assimilé. Dans ce domaine, nous pouvons aider les régions avec l'appui de Xavier GRANDE et Kevin GALLIER.

Nous aborderons et préciserons, lors de cette réunion, la question du certificat médical et ce que va entraîner le décret d'application du 1er septembre 2016 concernant la présentation de celui-ci et la périodicité de sa présentation.

Malheureusement l'été n'est pas fait que de rayons de soleil, il y a des journées particulièrement sombres et notre grande famille n'y a pas dérogé. Cet été nous a enlevé des grands dirigeants, joueurs et amis tels que :

- Bernadette CARTON, Présidente de l'Amicale de ST JEAN de la RUELE (CD 45)

- Odile COMBES, épouse de notre ancien collègue Patrice COMBES, Président du CD 15
- Fredo FITTE, l'émblématique photographe du CD 40 et des Championnats de Soustons
- Daniel BACHELAR, ancien trésorier général du CD 42
- Philippe FAURE, ancien trésorier du CD 32 et ancien membre de la ligue Midi-Pyrénées
- Maurice BARDOU, ancien vice-président du CD 32 et ancien membre de la ligue Midi-Pyrénées
- Lionel CABARTIER, grand joueur du CD 31
- La Grand-Mère de Jean-Yves PERONNET partie à presque 102 ans
- Mme Monique ROUCHEREAU épouse de l'ancien président de la ligue Poitou-Charentes Jean-Pierre ROUCHEREAU
- Albert BEGARDES, fondateur de l'Association française pour un sport sans violence et de Fair-Play.

Il y a peut-être d'autres disparitions dont je n'ai pas été informé. Je présente au nom de la FFPJP toutes les condoléances de la Fédération Française aux familles et personnes touchées par ces épreuves.

Avant de passer à nos travaux, je souhaite féliciter et remercier toutes et tous nos collaborateurs de la F.F.P.J.P. Patricia, Régine, Anna, Xavier, Rémy, Clément, Jean-Pierre, Kévin pour leur engagement total auprès de notre fédération et des élus. Merci beaucoup au nom de la Fédération et de nos sports, j'apprécie à juste titre votre militantisme à nos côtés.

En cette fin d'année, je remercie toutes celles et tous ceux qui œuvrent dans les commissions à nos côtés.

Maintenant que nous sommes dans la dernière ligne droite d'un parcours débuté à Montauban, il y a bientôt 4 ans, nous devons continuer à travailler dans un seul but celui de l'intérêt, de la reconnaissance de notre fédération et de ses organes déconcentrés, de la promotion de nos sports, c'est mon seul crédo.

(M. Kévin GALLIER, nouveau salarié du siège embauché depuis début juin à la FFPJP en qualité d'assistant marketing et juridique a été présenté au Comité Directeur.)

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR DES 21 ET 22 MAI 2016

(En l'absence d'observation, d'opposition et d'abstention, le CR du Comité Directeur de mai est adopté à l'unanimité)

III. FINANCES :

La situation des licences au 15/09/2016 fait état d'un dépassement de reprise totale par rapport à 2015 de 708 licences.

Reprises 2016 : 293 836

Nouveaux Licenciés : 31 814

Licenciés en 2015 sans reprise en 2016 : 51 414.

La reprise des licences 2016 s'arrêtera vers le 10 octobre 2016.

A noter que pour le Comité de la Polynésie seulement 760 licences ont été reprises contre 2 109 en 2015 soit un manque de 1 349 licences.

A ce jour le nombre de mutations est supérieur aux montants prévisionnels du budget 2016.

La situation financière est conforme aux prévisions. Le compte carte à puce sera à 0 au 30/11/2016. Les opérations futures seront intégrées au compte d'exploitation de la FFPJP.

Les remboursements des frais de déplacements et indemnités, du 1er tour jusqu'au 4ème tour de finale nationale des clubs participant à la Coupe de France sont effectués comme d'habitude sur la fiche financière établie en octobre de chaque année vers les comités des clubs concernés.

Les remboursements, à partir des 16èmes de finale nationale, sont par contre effectués directement aux clubs.

A noter :

- une légère augmentation de la facture du prestataire informatique HADOKEN.
- un contrat sera établi avec M. SCHMITT concernant GEST'CONCOURS.

RENT A CAR : des anomalies ont été constatées dans la facturation au regard des accords tarifaires négociés.

Par ailleurs, tous les Comités et Ligues bénéficient du tarif négocié par la FFPJP. L'ensemble des documents nécessaires seront adressés à nouveau par courriel.

La Comité Directeur a accepté d'augmenter le montant du ticket restaurant des salariés du siège. Ainsi sa participation passe de 3.5€ à 4.5€ par unité ce qui fait passer le ticket de 7€ à 9€.

Les montants des licences 2017 et les tarifs des mutations 2016/2017 ont été rappelés :

- Licences Seniors/Juniors : de 7.70 € à 10.00€
 - Licences Jeunes : de 3.20 € à 5.00€
 - Mutations internes : de 20 € à 30 € dont 10 € pour la FFPJP (pas de changement) et 20 € pour les Comités.
 - Mutations externes : de 40 € à 50 € dont 20 € pour la FFPJP (pas de changement), 20 € pour les Comités (pas de changement) et 10 € pour les Ligues.
- Toutes les mutations externes seront payantes quel que soit le motif.

La commission des finances se réunira le vendredi 25 novembre 2016.

Pour la prochaine mandature, un Trésorier Général sera élu. Daniel Read fait part au Comité qu'il assurera la passation.

IV. CHAMPIONNATS DE FRANCE

A. 2016 :

- Guînes : Très beau Championnat et bonne réception
- Varennes-sur-Allier :

En ce qui concerne le Jeu Provençal, la pluie a rendu le carré d'honneur impraticable. Un rapport a été établi par le délégué suite à la fermeture des hangars par l'organisateur. La sono n'a pas fonctionné à l'intérieur mais cela a été rectifié pour le Championnat des Jeunes.

A noter que le concours parallèle n'a pas eu lieu conformément au règlement.

Concernant les jeunes, l'organisation a été parfaite. L'inscription à la Coupe de l'avenir n'est pas obligatoire.

- Bagnols s/ Cèze:

L'organisation du Promotion a été de qualité. 2 tables de marque ont été installées. La délégation fédérale a dû changer d'hôtel pour le Championnat féminin.

Le carré d'honneur était trop petit.

- Rumilly : Organisation parfaite, terrains sélectifs.
- Montauban : De très beaux Championnats avec un carré d'honneur particulièrement réussi. Nécessité de disposer d'éclairage sur 16 terrains au lieu de 8 car ce championnat a été déplacé de juin en septembre et les jours sont plus courts.

- Quillan : Hôtel à proximité et repas de qualité. Terrains bien tracés. Belle organisation avec l'implication totale des bénévoles du club Union Bouliste de Quillan.
Le problème de la connexion internet notamment pour transférer les résultats en direct sur le site web a été soulevé.
- Lanester : Excellent championnat, très belle réalisation. En un mot : parfait

L'ensemble du Comité Directeur remercie les Comités organisateurs pour la qualité de leurs organisations ainsi que toutes les équipes de bénévoles totalement dévouées à la réussite des Championnats.

B. 2017 :

Triplettes Vétérans	10 et 11 juin	Mende (48)	
Triplettes Jeu Provençal	16 au 18 juin	Castelnaudary (11)	
Triplettes Féminin	24 et 25 juin	Ax-les-Thermes (09)	
Triplettes Promotion	1er et 2 juillet	Ax-les-Thermes (09)	
Doublettes Féminin	8 et 9 juillet	Carmaux (81)	
Individuel Masculin	8 et 9 juillet	Carmaux (81)	
Doublettes Mixtes	22 et 23 juillet	Pontarlier (25)	Pas de dossier
Triplettes Jeunes	19 et 20 août	Chalon s/ Saône (71)**	Pas de dossier
Doublettes Jeu Provençal	25 au 27 août	PAS DE CANDIDAT	
Triplettes Seniors	2 et 3 septembre	Mont-Saint-Michel (50)	
Doublettes Seniors	9 et 10 septembre	Soustons (40)	Pas de dossier
Individuel Féminin	9 et 10 septembre	Soustons (40)	Pas de dossier

**** au 06/10/2016 le championnat Triplettes Jeunes est libre, Chalon-sur-Saône s'est désisté.**

C. 2018 :

Triplettes Vétérans	9 et 10 juin	Albertville (73)	
Triplettes Jeu Provençal	15 au 17 juin	Pierrefeu-du-Var (83)	Pas de dossier
Triplettes Féminin	23 et 24 juin	Figeac (46)	Pas de dossier
Triplettes Promotion	30 juin et 1 ^{er} juillet	PAS DE CANDIDAT	
Doublettes Féminin	7 et 8 juillet	PAS DE CANDIDAT	
Individuel Masculin	7 et 8 juillet	PAS DE CANDIDAT	
Doublettes Mixtes	21 et 22 juillet	Saint-Pierre-lès-Elbeuf (76)	Pas de dossier
Triplettes Jeunes	18 et 19 août	Caen (14)	Pas de dossier
Doublettes Jeu Provençal	24 au 26 août	PAS DE CANDIDAT	
Triplettes Seniors	1 et 2 septembre	Ajaccio (2A) ou Bastia (2B)	Pas de dossier
Doublettes Seniors	8 et 9 septembre	Gruissan (11)	Pas de dossier
Individuel Féminin	8 et 9 septembre	Gruissan (11)	Pas de dossier

V. COUPE DE FRANCE

Suite au dossier transmis à l'issue de la rencontre de 1^{er} tour de zone opposant les clubs de Saint-Germain-lès-Arpajon (91) et Montereau (77), le Comité Directeur a décidé de ne pas valider la victoire du club du CD 91 en raison du comportement et de l'attitude antisportive de ses joueurs.

En effet, il a été fait état de menaces graves à l'encontre des joueurs de l'équipe adverse. Un des joueurs, M. ALLOU Teddy a été identifié et sera convoqué devant la Commission de discipline Fédérale.

Un appel à candidature pour l'organisation des 1/16èmes et 1/8èmes de la Coupe de France 2016/2017 des 18 et 19/02/2017 a été effectué par Joseph CANTARELLI le 24/09/2016.

VI. RAPPORT DES COMMISSIONS

A. COMMUNICATION :

➤ Newsletter :

Nous avons des difficultés pour innover et trouver des articles qui collent à l'actualité. Sur celle de septembre, nous avons fait la part belle au championnat triplettes de Montauban en donnant la parole à Ludovic MONTORO et un article sur *l'Equipe 21* qui devient *l'Equipe*. Sur celle d'octobre, nous reviendrons sur le bilan de la campagne 2016 du Pétanque Tour, sur les *Masters de Pétanque 2016* et sur la victoire de l'équipe de France.

Celle de novembre qui paraîtra le mercredi concernera la Finale du CNC jeunes à Saint-Pierre-lès-Elbeuf. Celle de décembre proposera un article sur le bilan de la commission communication sur la mandature.

En ce qui concerne les *Masters de Pétanque*, suivant la convention signée, nos obligations fédérales de communication ont été effectuées. Cette année les engagements sont tenus avec un article en juin avec les dates des compétitions et les lieux, un article en septembre sur les Masters Jeunes et un dernier sur la finale d'Istres avec un article spécifique à la victoire de l'équipe de France.

➤ Planète Boules :

Nous disposons d'une page et nous avons bien du mal à la remplir. D'autre part la couverture de cette revue est très limitée.

Après discussion, il semble que les Présidents des Comités ne reçoivent pas tous cette revue. Une prise de contact avec Patrick CHALANCON sera effectuée pour en connaître les raisons.

Pour celle de Novembre, des articles sont à l'étude : le certificat médical et la réforme territoriale.

Une refonte de nos sites Internet pour une plus grande homogénéité de la communication sera nécessaire. Un stage d'infographie devra être envisagé.

En ce qui concerne les Kits de Communication, nous avons toujours des demandes, il faut réfléchir au suivi de l'opération. Un nouveau Kit sera à l'étude avec une vidéo sous forme de clef USB. Un contact avec notre société de production télévisuelle sera pris afin de réaliser cette vidéo.

De nouvelles plaquettes de communication fédérale seront éditées à partir de 2017.

Les dépenses affectées à la communication sont à ce jour de 6 895.75 € sur les 11 000 € budgétés. Pour 2017, il est proposé de reconduire cette somme.

➤ Pétanque Tour :

- Bilan de la Campagne 2016 :

Lors de la préparation, en novembre nous devions faire 8 étapes. Celle du Pétanqu'Allier a été annulée en début d'année puis ce sont les 2 étapes en Corse, Ajaccio et Porto-Vecchio, qui nous ont fait défaut. Un rattrapage, grâce à Lucette COSTE a été réalisé avec l'étape du Grau-du-Roi sur le site du partenaire ODALYS. Donc 6 étapes ont été effectuées pour la campagne 2016.

Des innovations sur 3 étapes : à Chalon-sur-Saône avec la participation des jeunes des écoles primaires, à Issy-les-Moulineaux et Bastia avec celle des jeunes des centres aérés. Un gros succès réalisé pour la jeunesse.

Sur ces étapes des opérations ont été réalisées avec le sport adapté.

Les deux étapes d'autoroute ont eu lieu à Lançon-de-Provence : une en juillet, plus calme en début de mois en raison d'une grosse chaleur et d'un bouchon juste après l'aire. Tous ces facteurs ont limité la présence habituelle. L'autre, début août, a connu une plus forte affluence notamment grâce à l'initiative du groupe Vinci avec des cadeaux à retirer sur l'espace Pétanque Tour.

Nous avons eu, comme les autres années, des flashs d'information sur la présence du Pétanque Tour, et l'incitation à nous rendre visite, toutes les heures pour les 2 week-ends sur le 107.7 la radio *Vinci Autoroute*.

Cette édition 2016 a commencé sous la pluie, avec l'autoroute coupé et le site inondé de Chalon-sur-Saône, mais les 2 jours d'étapes se sont bien déroulés. Notre campagne s'est terminée au Grau-du-Roi, où là aussi un gros orage nous a obligés à monter le lendemain, et à annuler la seconde journée d'animation.

Le Budget était de 66 000 € pour 7 étapes. Pour 6, il a été fixé à 56 580 €. Les recettes correspondent à 26 580 € soit une dépense nette pour la FFPJP de 30 000 € pour les 6 étapes, sachant également que les frais de prospection pour 2017 sont également inclus dans cette enveloppe.

- Préparation pour la Campagne 2017 :

Nous espérons 6 étapes et plus si nous montons une opération dans les villages *Odalys* hors saison. Les étapes prévues à ce jour sont celles de Lançon-de-Provence, si le groupe VINCI continue le partenariat. Nous avons rendez-vous le 12 octobre prochain. Caen devrait nous accueillir, et bien d'autres comités nous ont demandé le dossier d'organisation, pour solliciter leurs villes.

➤ Divers :

La F.F.P.J.P. communique de plus en plus sur son réseau social, *Facebook*, qui est utilisé pour les annonces de sélections, de diffusions TV, de diffusions Web TV et les diverses actualités dont les Championnats de France et le Pétanque Tour. Plus de 11 000 abonnés suivent les pages à ce jour. Le chiffre est en constante augmentation. Avec les publications partagées, chacun de nos « posts » sont vus par en moyenne 40 000 personnes.

La création de chemises cartonnées contenant des documents de nos partenaires est envisagée, elles pourraient être remises au congrès pour information aux Comités et Ligues.

Des banderoles pour le soutien à la candidature des Sports Boules aux J.O. de 2024 ont été réalisées.

Au niveau de la SAOS Promo-Pétanque, un point du partenariat actuel et des prospections pour les années futures a été fait.

Une amélioration de la communication concernant l'accord commercial avec *Rent a Car* est nécessaire.

Une affiche (taille abris-bus) à l'attention des comités départementaux pour la décoration des locaux (sièges, salles, boulodromes, etc.) sera réalisée en concertation avec la DTN suivant le devis présenté. La dépense sera imputée sur le budget de la convention d'objectifs.

B. ARBITRAGE :

La prochaine réunion de la CNA aura lieu les 5 et 6 novembre prochains.

Le Comité Directeur valide la réussite à l'examen d'Arbitre National d'Olivier Merle (03), David RODRIGUEZ (13) et Louis TILLET (46).

A ce jour nous avons reçu 7 candidatures pour l'examen d'arbitre national et 4 candidatures pour intégrer le Pool Elite dont les entrées et sorties sont possibles en fonction de l'âge, etc...

L'harmonisation du montant minimal de l'indemnité d'arbitrage entérinée lors du Comité Directeur de mai est applicable à partir de 2017.

Par contre, il a été décidé la **suppression de l'indemnité de ½ journée.**

A noter, la réussite à l'examen d'Arbitre Européen de M. Philippe STEPHANE.

Le déplacement du cercle de jeu au Jeu Provençal après deux jets du but non réglementaires, par l'équipe adverse, a été discuté. La Commission de Jeu Provençal se penchera sur cette question lors de sa prochaine réunion.

C. MEDICALE :

➤ Bilan des Championnats de France :

- Interventions médicales :

Une soixantaine d'interventions simples (traumatologie, plaies cutanées, troubles digestifs, piqûres de guêpes, ORL, dentaire)

8 transferts : 3 coups de chaleur, 1 lumbago aigu, 1 chute avec traumatisme du genou et du poignet, 1 double fracture du pied, 1 traumatisme crânien occasionné par une boule et 1 colique hépatique

- Contrôles d'alcoolémie :

- 128 contrôles effectués sur les 8 championnats où notre médecin était présent

- 77 joueurs et joueuses : dont 3 positifs (> 0,25mg/l sous air)

- 29 délégués : 28 négatifs et 1 à 0,05 mg/l

- 22 arbitres tous négatifs

A noter qu'un médecin à la retraite peut effectuer les contrôles d'alcoolémie avec un appareil homologué.

➤ Suivi Médical Réglementaire (SMR) :

51 sportifs sont inscrits sur la liste des Sportifs de Haut-niveau et soumis à ce SMR.

M. AZEVEDO n'a pas effectué ce SMR et pour M. BONETTO, il est incomplet.

Le Comité Directeur a décidé que les joueurs qui n'avaient pas satisfait en temps voulu au SMR devaient être retirés obligatoirement de la liste des Sportifs de Haut-Niveau.

M. AZEVEDO sera donc retiré de la liste, M. BONETTO doit effectuer son suivi avant sa sélection en équipe de France lors des Championnats d'Europe Espoirs. A défaut, il sera retiré de la liste.

A noter la modification du contenu du SMR suite à l'arrêté du 13 juin 2016.

➤ **CERTIFICAT MEDICAL** : suite aux modifications légales et réglementaires modifiant le Code du sport, désormais, l'obtention d'une licence est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou, le cas échéant, de la discipline concernée.

Il sera valable pour 3 années soit une première année et le renouvellement de la licence pour deux autres années consécutives. Ex : certificat médical en 2017 valable pour 2017 et le renouvellement de la licence pour les 2 années suivantes 2018 et 2019.

Le certificat sera valable pour la pratique du sport en général.

Dans tous les cas, tout joueur souhaitant obtenir une licence à la F.F.P.J.P. 2017 renouvellement ou première délivrance, doit OBLIGATOIREMENT produire un certificat médical datant de moins d'un an.

A compter du 1^{er} juillet 2017, il est prévu que le sportif renseigne, entre chaque renouvellement triennal, un questionnaire de santé dont le contenu sera précisé par arrêté du ministre chargé des sports.

Le règlement médical sera modifié à cet effet.

Tout organisateur de compétition devra exiger le certificat médical qui sera aussi obligatoire pour les licences temporaires.

Références légales : article L231-2-1, articles D. 231-1-1 à D. 231-1-5 du Code du sport. Loi du 26 janvier 2016 et décret du 24 août 2016. Applicable au 1er septembre 2016

D. EQUIPEMENTS SPORTIFS :

1. Projets de Boulodromes couverts

23 projets de Boulodromes Couverts en cours de traitement en 2016.

2. Subventions CNDS

- Equipements Nationaux : aucun de ces projets n'a été déposé en base gouvernementale SES (Subventions Equipements Sportifs)

- Equipements en territoires carencés : 1 seul dossier déposé en base SES

GUERET (23) : Complexe Omnisports regroupant les disciplines suivantes - Badminton ; Handball ; Basket Ball ; Volley Ball ; Montagne-Escalade ; Tennis de Table ; Pétanque (8 pistes couvertes 15x4 m + 50 terrains extérieurs). Ce projet a été soutenu par la FFPJP avec le dossier motivé transmis comme demandé au CNOSF.

- Echancier

28 Septembre 2016 : Instruction au CNDS des dossiers éligibles + Travaux du Comité de Programmation.

Novembre 2016 : attribution des subventions.

E. NATIONAUX :

1. Bilan des Nationaux et formations 2016

a. Formation des délégués :

Une formation a eu lieu en Ligue PACA le 01/06/2016 au siège du CD83 à TOULON avec comme intervenants, Jean-Jacques LAFFORGUE et Joseph CANTARELLI.

Constats : grand nombre de participants (27 au total) - Participation active de toutes et tous munis de PC ce qui a permis de travailler de façon très pratique. A souligner, la qualité de l'organisation de la journée.

b. Bilan des Nationaux :

- L'obtention des comptes rendus (CR) n'a pas toujours été aisée et 40 relances ont été faites par Jean-Jacques LAFFORGUE surtout pour obtenir les « Grilles de Classification » que beaucoup de délégués ne savent apparemment pas obtenir à partir de Gestion Concours. Ils ont été aidés au fur et à mesure.

- Synthèse des documents d'analyse – Période 01/11/2015 au 18/09/2016

Concours analysés : 192 (14 CR non reçus), concours annulés : 15 mais 8 sites soit 3.6% - tous (sauf ALES) avec des motifs valables dont 2 par arrêté préfectoral (sécurité en période d'attentats).

- Statistiques : CR traités : 86%, Concours annulés : 6.7%, CR non reçus : 8.8%, grille de classification : 87%, 24 manquantes soit 19 sites 9%, CR manquants : 14 soit 7 sites soit 3.3%.

Délégué absent : 1 à MOULINS (03)

CR « papiers » ou PDF : 13

- Evaluation qualitative manquante : 2 soit 1.4% - Critères récurrents

Appareil de contrôle de boules : 41

Défibrillateur : 37 ; Antenne de secouristes : 25 ; Respect de la Législation sur les Buvettes : 7

- Concours à participation inférieure au barème : au vu des participations 2016 et des années précédentes les Supra et Internationaux suivants doivent repasser en National : MENDE – MULHOUSE, FENOUILLET.

Pour CHEVAGNES, le label de National lui sera enlevé.

- Anomalies - Cas flagrants :

- N° 238 – FREJUS – 303 triplettes - confusion entre dotation organisateur et dotation totale (les frais d'inscription n'apparaissent pas au CR) - paiement qu'à partir des 1/8 puis les 1/16 sur intervention du délégué et du président fédéral – pas de paiement par chèque.

Décision : l'inscription 2017 devra se conformer au Règlement des Nationaux et Cahier des Charges.

- N° 240 –241 - DRAGUIGNAN 332 doublettes - idem que FREJUS pour les frais d'inscription et paiement en 1/16.

Décision : l'inscription 2017 devra se conformer au Règlement des Nationaux et Cahier des Charges et cette manifestation devra comprendre 1 National Triplette pour pouvoir organiser le National Doublette.

- Incidents :
 - o N° 13 – SABLE-SUR-SARTHE – le rapport annoncé est bien parvenu à la FFPJP et traité en Commission de Discipline Fédérale
 - o 41 – VALREAS – Affaire de l'équipe composée de joueurs de Madagascar ayant quitté le concours pour aller à la Marseillaise où elle était inscrite (rapport de Michel COSTE).

2. Synthèse et actions correctives

Le listing des anomalies va être établi par Ligues actuelles et leur sera distribué.

Gestion des Nationaux : proposition d'informatisation complète des nationaux depuis l'inscription jusqu'au CR du délégué. C'est faisable d'après nos informaticiens en commençant au moins par un stockage sur un site du type DROPBOX de tous les documents relatifs.

Grille de Classification des concours nationaux : le critère ligue doit devenir « Comité Régional » à partir de 2018.

3. Propositions d'améliorations et/ou de mise à jour de nos textes relatifs :

Règlement des Nationaux :

Page 7 : rajouter les minima de participations aux Individuels masculins et féminins

Tête-à-Tête Masculins : 256

Tête-à-Tête Féminins : 128

Page 4 - Art 7 : sous déroulement rajouter Evènementiels

Page 6 - Art 12 : mettre un point après courtes et aller à la ligne pour la consigne short

Page 7 - Art 15 : supprimer le dernier paragraphe à partir de « il est interdit... »

Partage : depuis que la FFPJP a instauré les 4 prix égaux dans les Concours Nationaux il nous revient la question de maintenir ou non dans nos textes l'interdiction du partage dans les concours départementaux et régionaux.

Décision : sur proposition unanime du GT Nationaux, **le Comité Directeur accepte unanimement d'enlever l'interdiction du partage de nos textes** en toute connaissance des pratiques courantes ce qui implique de retirer aussi les conséquences de discipline.

Cahiers des Charges : Page 8 : rajouter au titre et « Evènementiels »

5. Préparation des inscriptions 2017

Rappels :

La date limite des dépôts des inscriptions pour 2017 : 31/10/2016.

Contrairement à ce que certains pensent, les Concours Evènementiels ne sont pas un « fourre-tout » et ceux-ci doivent se conformer au Règlement et Cahier des Charges des Supra et Internationaux.

Les demandes de nationaux doivent être établies par des organes déconcentrés de la FFPJP : Ligue / Comité Régional, CD, Clubs, Associations de Clubs affiliés. Ainsi entre autres, Sète et Le Puy-en-Velay, doivent se conformer à cette règle.

Dotation organisateur : la dotation est la somme qu'ajoute l'organisateur au-dessus des frais de participation. Les deux ne doivent pas être cumulés.

Les publicités alcool / tabac sont interdites sur les affiches.

Propositions pour 2018 :

- La date limite d'inscriptions des nationaux doit être avancée afin de permettre à la FFPJP d'effectuer un meilleur contrôle de validité de ceux-ci et d'alerter les organisateurs de régions voisines dont les manifestations se télescopent sur les mêmes dates.
- Inscription complète des équipes (3 noms en tripléte et 2 en doublette) – suivant un formulaire d'inscription (voir pour exemple simple le modèle de la ligue Rhône Alpes).
- Inscription par avance obligatoire avec pour limite la veille suivant horaire fixé par l'organisateur.
- Concours Evènementiels : la FFPJP va préparer les conditions d'attribution de cette catégorie de concours (anciens concours propagande et historiques, niveau de la dotation organisateur minimale, les exceptions de programme comme notamment les impératifs TV, les demandes « spécifiques ou de test » adressées par avance à la FFPJP).

6. Formations des délégués :

Un stand sera tenu par 2 membres du GT Nationaux au prochain Congrès de CAEN à l'identique du Congrès de Montluçon.

Des formations pratiques seront effectuées dans les Régions qui le souhaiteront.

7. Nouvelles compétitions : Le projet de création du Trophée des Comités Régionaux qui avait déjà été discuté sera réétudié à 16 équipes pour 2018.

F. CNC :

1. Actualités / situation du CNC

• Litige en CD73 :

Le CD73, suite à une réclamation, avait pris la décision de donner match perdu en CDC du 04/09/2016 à une équipe comprenant des joueuses ayant précédemment évolué en CRC avec dépassement du nombre de matchs autorisés. Le CD73 a demandé l'avis urgent du Comité de Pilotage CNC suite à une contestation de sa décision car la dernière journée à disputer, le 25 septembre, déterminera l'équipe championne amenée à disputer la partie de barrage pour l'accession en CRC. Le CD 73 n'a pas de Comité de Pilotage Départemental et pouvait prendre cette décision. Il n'y a pas eu de réunion de Jury. Il n'y a pas eu de réclamation sur la feuille de match ni de rapport de délégué dans les temps impartis (48h).

Décision :

Le CD 73 a pris la bonne décision, car le Règlement National existe que nul n'est censé ignorer et prévaut. Le match donné perdu à l'équipe fautive est confirmé. Le mail a été envoyé depuis Marseille aux concernés. Il est de plus recommandé au CD73 de constituer un Comité de Pilotage Départemental.

• Litige CRC Jeunes Ligue AUVERGNE :

Contestation du résultat de la finale contre une équipe qui avait déjà en 2ème journée utilisé un joueur d'une autre équipe de l'entente, et cette fois lors de la 3ème journée est allée chercher un joueur remplaçant d'un joueur manquant. Le remplaçant a eu perte du Tête-à-Tête et pénalités de points pour son retard à la phase doublette. La ligue sollicite l'avis urgent du Comité de Pilotage CNC car la finale qui décide de la qualification à la Finale CNC, doit être rejouée très vite.

Constats : le Jury a été réuni avant la finale mais a pris la décision malheureuse de la faire jouer en s'exposant à une réclamation qui a évidemment eu lieu après la finale. La 2ème réunion de Jury faite par après en présence du Président de Ligue a donné match perdu à l'équipe fautive (BAGNOLS). Le joueur retardataire que l'on est allé chercher n'était pas inscrit sur la feuille de match et n'aurait pas dû jouer.

Décision :

Nous confirmons la décision de match perdu pour BAGNOLS. Le mail a été envoyé depuis Marseille aux concernés.

Le Comité de Pilotage CNC informera en début d'année les CD dès que les sites de rencontre seront établis.

2. Délégations et recommandations délégués CNC

Tableau des Officiels : manque à ce jour : Picardie – Auvergne – Basse-Normandie – Centre. Le rappel a été fait immédiatement.

Le courrier de recommandations aux délégués leur sera envoyé dans la semaine.

3. Préparation des rassemblements féminins et finales CNC

• Rassemblement Féminin 29 – 30 octobre 2016 – TOURS (37)

Malgré nos nombreuses recherches, nous n'avons pas pu trouver un 2ème site de rassemblement et tout se jouera à TOURS (37). De fait le site devient trop petit pour 48 équipes et les encadrants suivants y sont désignés pour aider l'organisateur : éducateurs locaux : Philippe CHESNEAU, David ROQUAIN, Carole SOULAS, Richard BOULIN.

Programme :

Vendredi 28/10/2016 – Accueil au Boulodrome à partir de 18:00

Samedi 29/10/2016 – 1 match à 08 :00 puis 2ème match 14 :00 puis TT du 3ème match

Dimanche 30/10/2016 - 3ème match à 08 :00 les équipes repartent après le repas.

• Finale CNC JEUNES 28 – 30 octobre 2016 – ST-PIERRE-LES-ELBEUF (76)

Date limite d'inscription des équipes qualifiées : 12/10/2016.

Programme :

- Vendredi 28/10/2016 : 10 :00 - Accueil et photos des équipes en tenues homogènes / 11 :00 - Réception et présentation officielle des équipes / 12 :30 - Repas en commun / 14 :00 - Jet du but – 1er Tour et début 2ème Tour (TT et Doublette) / 19 :30 - Repas en commun.

- Samedi 29/10/2016 : 08 :30 - Fin 2ème tour (Triplette) / 10 :00 - 3ème Tour (Tête-à-Tête et Doublette) / 12 :30 - Repas en commun / 14 :00 - Fin 3ème Tour (Triplette) / 15 :00 - ½ Finales et matchs de classement / 19 :30 - Repas en commun.

- Dimanche 30/10/2016 : 08 :30 - Présentation Protocolaire / 08:45 - Finales et matchs de classement / 12:00 - Sacre et Remise des Récompenses / 12 :30 - Repas en commun.

Délégués CP CNC : CARBONNIER C – CANTARELLI J – VAISSIERE L – GARRIGUE F – MACAIRE G

Educateurs : TRELLU Florence ; DINIEL Guy ; VORILLON Alain ; Anna MAILLARD ; DEJEAN Stéphane ; BARTHE Christophe.

Arbitres: 2 désignés par la CNA + 2 Nationaux de la Ligue + 2 Ligues.

Speaker : Jean-Luc ROBERT

WEB TV : Claude STIRMEL + Francis GARRIGUE.

• CNC + CNCF 18 – 20 novembre 2016 – MONTLUCON (03)

Programme :

Vendredi 18/11/2016 : 10 h 00 : Accueil des clubs au boulodrome + photo des clubs en tenue homogènes / 11 h 00 : Présentation des équipes et réception officielle / 14 h 00 : 1er tour CNC 1, CNC 2, CNC 3 et CNC F / 19 h 30 : Repas en commun.

Samedi 19 Novembre 2016 : 09 h 00 : 2ème Tour / 12 h 00 : Pause et repas en commun / 14 h 00 : Fin 2ème Tour / 16 h 00 : Début 3ème Tour / 20 h 00 : Repas en commun

Dimanche 20 Novembre 2016 : 08 h 30 : Fin 3ème tour / 10 h 30 : Début Finales CNC1, CNC2, CNC3, CNC-F / 12 h 00 : Pause et repas en commun / 14 h 00 : Présentation Officielle et Protocolaire des Finales / 14 h 15 : Suite et fin des Finales / 18 h 00 : Sacre des Champions et Remise des Récompenses.

Délégués CP CNC : VAISSIERE L – CHAPPE JP – MACAIRE G – CHEVALLIER G – CARBONNIER C – GARRIGUE F – CANTARELLI J.

Educateurs : Florence TRELLU – Guy DINIEL / Arbitres : 3 désignés par la CNA.

Speaker : Marc ALEXANDRE / WEBTV : STIRMEL C + MENEGHIN C.

4. Règlements

Les modifications à apporter aux divers règlements CNC seront présentées au prochain Congrès FFPJP de Janvier 2017 :

- CNC + CNC Féminin

- Retard d'un joueur : si le joueur qui arrive en retard était inscrit sur la feuille de match et qu'il n'avait pas déposé sa licence, il peut le faire au moment de son arrivée dans le délai réglementaire d'une heure. Cependant s'il était inscrit dans la composition des Tête-à-Tête il ne peut pas participer à la phase en cours, ce qui signifie qu'il perd son tête-à-tête mais qu'il peut participer à la phase des doublettes et triplettes. Passé le délai d'une heure, le joueur n'ayant pas déposé sa licence ne peut plus participer au match y compris comme remplaçant.

- Retard de plusieurs joueurs : s'applique la règle des 4 joueurs au moins pour ne pas être forfait.

Etude d'un atelier de points en CDC Féminin : non

Interdiction d'intervertir des équipes d'un même club qui évoluent dans un même groupe ou même division.

Port du short en CDC, CRC, CNC : cette question est à étudier et ensuite à uniformiser pour toutes les compétitions.

- CNC – Jeunes

Rappel : on peut s'inscrire en CDC / CRC / CNC Jeunes en tant que Club, Entente (max 3 clubs), et Ecole de Pétanque labellisée par la FFPJP.

A partir de 2017 : composition des équipes des Ecoles de Pétanque.

- L'équipe de l'école ne pourra pas comprendre plus de 3 joueurs de clubs différents. Par contre une école peut inscrire d'autres équipes selon la même règle. Les joueurs de ces équipes ne pourront pas permuter d'une équipe à l'autre.

- Composition des équipes des Ententes : les ententes de clubs (max 3) inscrites et validées par le Comité Départemental ne pourront plus changer en cours de saison. Elles doivent rester et pratiquer avec les clubs déclarés en début de saison au CD.

- Changement de joueur : le changement de joueur dans une équipe d'un même club, d'une même entente, d'une même école de pétanque dans une même division est autorisé pour 1 seul joueur / équipe.

- Constat : à l'origine le CNC Jeunes était pensé pour la pratique régulière de ceux-ci susceptible de conduire ensuite à une augmentation de nos effectifs jeunes avec une réglementation simple. S'est instaurée depuis la « championnite » qui nous oblige à réglementer de plus en plus. Le Comité de Pilotage va se pencher sur la question d'aller à la pratique par club.

5. Rappel de la configuration CRC « Réforme Territoriale »

Le seul changement en 2017 concerne le CNC Jeunes avec le passage, si la demande est là, de 16 équipes / catégorie à 24 max (4 groupes de 6). Ce qui fera au total 48 équipes soit + 16 vs 2016 et donc un accroissement de budget : 16*700€ = +11 200€.

6. Faisabilité d'une Finale CNC Vétérans à 16 équipes (nouvelles régions)

- Formule : rassemblement unique annuel
- Principe de qualification : par Comité Régional
- Instauration possible: 2017
- Catégorie : 60 ans minimum hommes et femmes (mixte autorisé)
- Composition des équipes : 8 joueurs ou 6 minimums (idem que le CNC)
- Nombre total d'équipes participantes et budget prévisionnel :

Répartition : 1 équipe / région soit 13 (le solde de 3 équipes pourrait être de 1 à l'organisateur et 2 au prorata des régions pour arriver à 16).

Budget pour la FFPJP = 15 600€ (forfait de déplacement = 600€ x 16 équipes = 9600€ + Encadrement / Animation = 5 000€ + Trophées : 1 000€).

Date et déroulement : en semaine, avant et au même endroit, que l'une des finales nationales CNC. Ce qui est intéressant pour l'organisateur et avantageux pour le budget dans sa partie encadrement puisque l'on gagne sur les déplacements.

7. Budget CNC 2017

Les augmentations relatives au CNC Jeunes et à l'instauration éventuelle du CNC Vétérans seront vues en Commission des Finances du 25/11/2016 à Marseille.

8. Situation / évolution du CNC Jeu Provençal

- Actualité : bonne participation (CD84 et CD82 + CD33 + CD24 + CD40 + CD30 + CD28 + CD 95 etc...)
- Règlement : il existe des disparités dans l'application du règlement et se développe en Région PACA la pratique à 3 joueurs, au lieu des 4 prévus, qui permet de gagner toutefois une rencontre. Nous pourrions envisager le forfait dans ce cas. Le règlement est à rediscuter et préciser en termes de composition d'équipes et formule de jeu.

- Evolution : relance immédiate de l'enquête de participation au CNC JP: Michel COSTE.

2017 : création des divisions départementales avec un règlement d'application nationale.

2018 : instauration du CRC (qualification / région) donc prévoir le niveau national au Budget Prévisionnel pour le CNC 2019.

2019 : Finale CNC Jeu Provençal

Formule : Rassemblement National unique

Prévision équipes : 16 max d'où un besoin de 16 terrains.

L'idéal serait de 12 équipes (1 / Comité Régional) soit 12 terrains avec 3 groupes de 4 et 1 repêchage du meilleur suivant au classement (*).

Formule sur Vendredi/Samedi/Dimanche (VSD)

- Vendredi 08 :00 : matchs de groupes (3 matchs)
- Samedi 08 :00 : suite des groupes et ½ finales l'après-midi
- Dimanche matin : Finale (après-midi libre pour le retour des équipes)

(*) En cas d'égalité de classement : application du départage au tir (3 joueurs tirent sur 1 boule à 16 m à raison de 2 boules chacun) avec les mêmes attributions de points qu'à pétanque.

Prochaine réunion CP CNC : sur finale CNC à MONTLUCON – Jeudi 17 Novembre 16 :00.

G. C.E.P.

- Congrès CEP de BRATISLAVA (SLOVAQUIE)

Nouvelle nation affiliée à la CEP : GRECE.

Nations présentes : 31.

Election du Comité Directeur de la CEP : 10 candidats pour 8 places. Le Comité Directeur de la CEP est maintenant statutairement complet à 11 membres. Mike PEGG a été réélu à l'unanimité Président de la CEP pour 4 ans.

- Règlement : sera incluse dans tous les règlements des championnats la règle que tous les joueurs doivent avoir une licence internationale valide depuis une période d'au moins 6 mois au moment du championnat.

- Examen d'Arbitre Européen : notre unique candidat Stéphane PHILLIPPE a été brillamment admis avec un score de 90%.

- Coupe d'Europe des Clubs à partir de 2017

Instauration des Têtes-à-Têtes et remplacement de joueur autorisé en Doublette et Triplette.

- Championnat d'Europe Triplette Féminin

Tir de Précision : Médaille d'Or Yolanda MATARRANZ (Espagne) – Médaille de Bronze Cindy PEYROT (France)

Triplette : Médaille d'Or pour l'Equipe de France

- Championnat d'Europe Tête-à-Tête de NIMES (30) 2016

De sérieux doutes pesaient sur un éventuel retrait de NIMES au dernier moment (pour des problèmes de financement surtout) ceci malgré l'accompagnement constant du chargé de mission de la FFPJP et de la CEP avec l'aide du DTN depuis mars 2016.

Finalement le Championnat d'Europe en question a été présenté en congrès CEP par Joseph Cantarelli, qui avait été rassuré par les divers et nombreux appels téléphoniques aux organisateurs depuis BRATISLAVA.

L'annulation de ce championnat a malgré tout été annoncée par le CD30 après Congrès et après envoi des formulaires d'inscriptions aux nations de la CEP avec les conséquences négatives que l'on sait pour la FFPJP.

- Championnat d'Europe Triplette Masculin – 21-24 Septembre 2017 – SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF (76).

Le cahier des Charges et la Convention FFPJP/Organisateur ont été remis aux représentants de la Ligue Haute Normandie.

Une réunion de préparation (FFPJP / Ligue Haute Normandie) est programmée sur la Finale CNC Jeunes de fin octobre à SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF.

- Championnat d'Europe Triplette Féminin : programmé du 27 au 30 Septembre 2018 à PALAVAS-LES-FLOTS (34).

H. INFORMATIQUE :

M. GRANDE intègre la Commission Informatique pour suivi avec Paragon.

➤ C.N.I.L :

Un contrôle par les agents de la Commission Informatique et Libertés a été effectué au siège de la F.F.P.J.P. le mardi 02 août 2016. Il peut déboucher sur des recommandations voire des sanctions.

La F.F.P.J.P a décidé d'ores et déjà d'engager certains changements sur différents points de contrôle, et ce avant même l'instruction et la prononciation de la décision de la CNIL à notre encontre.

- S'agissant de la fuite des données :

L'accès, via internet, de la base de données fédérale a été supprimé par l'intermédiaire de Monsieur Claude STIRMEL.

- S'agissant des constatations techniques sur l'outil GESLICO :

Rendre les mots de passe d'accès à GESLICO plus robustes avec un niveau de complexité minimal et instaurer une durée maximale avant expiration des mots de passe afin d'augmenter la fréquence de renouvellement pour éviter les fuites et piratages :

Le prestataire informatique de la société HADOKEN (Eric Rebibo) est actuellement en train d'étudier cette mise en œuvre.

- Mise en place d'un protocole HTTPS pour la connexion des utilisateurs au site Geslico (plus sécurisé qu'un simple HTTP) ;

Le site ffpjp.net est désormais sous le protocole https (<https://ffpjp.net/>)

-S'agissant de l'information des personnes :

Concernant l'abonnement à la newsletter fédérale, les conditions d'utilisation viennent d'être insérées sur le site www.ffjpp.net.

- S'agissant des durées de conservation :

Aujourd'hui le logiciel comprend des informations relatives aux licenciés actifs et inactifs de la fédération. Il conviendra d'établir une règle selon laquelle la ligne du licencié (avec ses coordonnées) inactive depuis un certain temps sera supprimée automatiquement du logiciel Geslico. Ce qui revient à effectuer une purge automatique.

Concrètement, une suppression des données du licencié qui n'a pas repris sa licence avant 2012 sera réalisée.

➤ Adresse WEBMAIL :

Il a été décidé de mettre en place un serveur dédié, spécifique, sur un ordinateur unique pour stocker les informations. Cela entraînera un surcoût pour la Fédération.

Seules les adresses mails des Comités, Ligues et Comité Directeur seront sur ce serveur.

VII. APPEL d'OFFRES ASSURANCES :

L'appel d'offres concerne la réalisation de prestations de services d'assurances pour les besoins de la F.F.P.J.P. conformément à l'article L. 321-1 et suivants du Code du Sport.

Le marché est composé d'un lot indissociable comprenant :

- La responsabilité civile : Fédération, Ligues, CD et clubs,
- Recours et défense pénale,
- Dommages corporels par suite d'accident : décès, invalidité permanente et temporaire, remboursement de soins, aide pédagogique, frais de séjour ou centre de rééducation spécialisé en traumatologie du sport, Indemnité suite à un coma.

Frais de remise à niveau scolaire, de redoublement d'études, de reconversion professionnelle suite à accident, etc...

- Assistance Voyage (rapatriement, soins à l'étranger, etc...),
- Responsabilité civile des dirigeants,
- Dommage aux véhicules des transporteurs bénévoles et ou dirigeants en mission,
- Protection juridique,
- Protection des Sportifs de haut niveau depuis la loi du 27 novembre 2015 (assurance couvrant les dommages corporels générés par leur pratique de haut -niveau)

- Durée du contrat : 3 ans du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2019.

- Périodicité des cotisations : trimestrielle.

Le Comité Directeur de la F.F.P.J.P. attribue le marché. Un seul candidat est retenu pour le lot identifié. Le Comité Directeur de la F.F.P.J.P. effectue le choix au vu des éléments transmis en tenant compte obligatoirement de l'offre économiquement la plus avantageuse (pas nécessairement le moins disant) et des éléments suivants :

- Le montant prévisionnel de la prime annuelle ; le montant des plafonds de remboursement proposés ; le montant des franchises proposées ; les modalités de calcul de la prime (taux) ; les conditions d'évolution de la prime et la proposition marketing éventuelle.

La date de remise des offres était fixée au 15 septembre 2016 à 18h.

La F.F.P.J.P. a adressé un dossier comprenant : le Règlement de la consultation, le cahier des charges et l'acte d'engagement ainsi qu'un cahier des clauses administratives particulières à 20 organismes : MMA, ALLIANZ, La Compagnie du Sport, La Mutuelle des Sportifs, GMF, MAIF, MACIF, Assu 2000, MAAF, VERSPIEREN, GENERALI, Cabinet PEZANT, Cabinet LAFONT, AXA, AVIVA, GROUPAMA, LA MONDIALE, Mutuelle de Poitiers, SMACL, CAPDET RAYNAL.

7 offres ont été reçues de la part de : MMA, ALLIANZ, VERSPIEREN, Cabinet PEZANT, Cabinet LAFONT, SMACL et CAPDET RAYNAL

A noter la réception hors délai de la Mutuelle des Sportifs.

Au vu des garanties proposées, du montant des primes et du contrat de partenariat, le Comité Directeur a choisi à l'unanimité la compagnie MMA. Elle continue donc à assurer la F.F.P.J.P, ses Ligues, Comités et licenciés pendant les trois prochaines années.

Rappel : Le joueur doit être informé du coût, de la possibilité de souscrire des garanties supplémentaires (notice Avantage) et de la possibilité de refuser d'adhérer au contrat d'assurance couvrant les dommages corporels.

Seule la signature du joueur effective permet d'apporter la preuve qu'il en a bien eu connaissance.

VIII. DISCIPLINE

➤ Commission Fédérale : le dossier mettant en cause M. SAMAN TANOH Valéry lors du National de Sablé-sur-Sarthe a été traité par la Commission.

Un nouveau dossier a été ouvert lors d'incidents s'étant produits lors du Championnat de France à Lanester.

Il a été fait état de l'affaire mettant en cause des joueurs Malgaches lors du National de VALREAS.

➤ Commission Nationale : Affaires en cours : appel de MM. FORNER et PANSIER. La commission a traité les appels de MM. ABRIOUX et PAYEN lors du Championnat de France de Lanester.

IX. DTN :

La délégation prévue à l'article L.131-14 du code du sport, accordée à notre Fédération par l'arrêté du 31 décembre 2012, arrive à expiration à la fin de cette année 2016. Le renouvellement a été demandé pour nos deux disciplines, la Pétanque et le Jeu Provençal ainsi que la reconnaissance du Haut Niveau pour 5 épreuves à Pétanque (triplette, tête-à-tête, doublette, tir de précision et doublette mixte) pour lesquelles la Fédération Internationale de Pétanque et Jeu Provençal a créé des championnats du Monde.

Concernant la convention d'objectifs, le Ministère demande des informations plus précises sur les aspects financiers à renseigner. Il faudra rapidement réfléchir au prochain dispositif pour être en mesure de donner les renseignements demandés.

Les carnets de bords seront envoyés aux Ligues afin qu'ils soient renseignés précisément pour pouvoir les transmettre au Ministère.

La réforme de la liste des Sportifs de Haut-Niveau est en cours et les nouvelles modalités du Suivi Médical Réglementaire devront être appliquées pour les prochaines listes, même si le nouveau P.P.F. (Parcours de Performance Fédéral) ne sera pas encore validé. La nouvelle liste sera effectuée en octobre. (*Présentation au Comité Directeur de la liste*).

Le dispositif des retraites des Sportifs de Haut-Niveau est en place. Une note explicative sera transmise aux sportifs. La nouvelle réglementation impose d'étendre la législation sur la protection sociale des sportifs de Haut-niveau (accidents du travail et maladies professionnelles). Elle sera prise en charge par l'Etat. De plus, la Fédération devra souscrire une assurance spécifique à l'attention de ces sportifs couvrant les dommages corporels liés à leur pratique sportive de Haut-niveau. Des informations sur la fiscalité devront également leur être communiquées.

Une réunion avec les Sportifs de Haut-Niveau se déroulera en décembre prochain pour évoquer tous ces points.

Les nouvelles conventions ETR devront être formalisées dès 2017 pour les régions qui ne changent pas et au cours de 2018 pour les autres. Il faudra surtout revenir sur le découpage des zones.

➤ Développement :

Une formation de formateurs de l'U.S.E.P. a été effectuée dont beaucoup ne connaissaient pas la Pétanque. A noter la présence de la nouvelle Présidente de l'U.S.E.P.

De nombreuses démarches dans le milieu scolaire ont été entreprises. Des formations de professeurs d'E.P.S. ont été effectuées (au lycée d'Orange par exemple).

Concernant l'U.N.S.S, une Commission Mixte se déroulera au siège de la F.F.P.J.P. Il sera mis en place une formation des professeurs d'E.P.S. référents académiques en Pétanque.

Une formation de moniteurs municipaux a été effectuée à Romans (26).

La revue E.P.S est en cours de relecture. Son impression est prévue fin octobre.

La refonte des quotas des équipes aux Championnats de France Jeunes 2017 sera discutée et le Comité Directeur se positionnera à cet effet.

➤ Haut-Niveau :

L'équipe de France Féminine a remporté les Championnats d'Europe qui se sont déroulés à Bratislava (Slovaquie) du 8 au 11 septembre derniers. Félicitations à cette équipe composée de Cindy PEYROT, Angélique COLOMBET, Anna MAILLARD et Ludivine D'ISIDORO.

Pour pallier certains problèmes rencontrés, un suivi psychologique et une préparation mentale seront étudiés.

La sélection des joueurs participant aux prochains Championnats du Monde à Madagascar a été communiquée. Elle sera composée de MM. ROCHER, LÉBOURICAUD, SUCHAUD et LACROIX.

Comme cela s'était déjà fait au Sénégal, le Comité Directeur a décidé de faire un don à une association caritative de Madagascar. Par ailleurs, un message a été adressé au Ministère afin d'assurer la sécurité de la délégation fédérale sur place.

A noter que les jeux Mondiaux et Méditerranéens auront lieu en 2017.

➤ Formations :

- Brevet Fédéral 1er degré :

Les directives ont été envoyées aux Ligues et aux Comités début septembre. Les inscriptions sont en cours. Les candidats doivent contacter leur comité pour s'inscrire. Chaque comité enverra ensuite les dossiers de ses candidats à la Ligue. Pour rappel, le BF1 est délégué aux Ligues. Ce sont ces dernières qui organisent la formation à la date de leur choix. L'examen aura lieu le premier week-end de février et il sera commun aux 23 Ligues (Pour cette session BF1, nous restons sur le format des 23 Ligues (sauf si deux ligues veulent se regrouper). Le déroulé reste identique à celui de l'an passé.

- Brevet Fédéral 2ème degré :

La formation aura lieu du 30 septembre au 2 octobre sur 3 centres :

Nîmes avec 22 candidats, Reims avec 7 candidats et Rennes avec 18 candidats.

L'examen se déroulera les 4 et 5 novembre 2016 pour ces 47 candidats.

- Diplôme d'Etat (DEJEPS Pétanque) :

La certification a eu lieu en mai 2016. Le rattrapage est prévu le vendredi 18 novembre, au siège de la Fédération à Marseille. 7 candidats passeront une nouvelle fois la certification des UC1 et 2 (Unités Capitalisables transversales) et 2 candidats passeront celle des UC3 et 4 (spécifique pétanque).

La réunion plénière avec le président de jury (chef du pôle formation à la DRJSCS Paca), pour clôturer cette session de diplôme d'Etat, aura lieu le 19 janvier 2017. C'est à partir de cette date, que les nouveaux diplômés d'Etat seront officiellement titulaires de leur diplôme et pourront demander leur carte professionnelle.

- Brevet Fédéral 3ème degré :

Deux rattrapages seront mis en place en 2016 (05/11 à Rennes et le 25/11 à Andrézieux-Bouthéon). Un regroupement sera prévu en amont pour les volontaires, pour travailler sur les points faibles qui leur ont empêché de valider ce diplôme.

La prochaine session du diplôme d'Etat et du BF3 n'est pas prévue avant 2018. En effet, la Fédération a l'habilitation de la DRJSCS pour la mise en place du DE JEPS Pétanque jusqu'au 31 décembre 2016. Il faut donc obtenir une nouvelle habilitation avant de pouvoir ouvrir une formation.

- Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) :

La note d'opportunité pour la création d'un CQP animateur initiateur Sports de Boules avec une mention pétanque et une mention sport boules est passée en sous-commission le 12 septembre.

La branche du sport a validé l'opportunité de création de ce CQP. Il faut donc écrire, conjointement avec la FFSB, le règlement de ce CQP. Un binôme instructeur va vérifier au fur et à mesure l'avancée du dossier. Nous rappelons que ce CQP donnera l'accès à un diplôme d'animateur permettant l'enseignement contre rémunération.

X. DIVERS

➤ La saisine par voie électronique (SVE) :

Cela fait suite au décret du 05 novembre 2015 relatif aux droits des usagers de saisir l'administration par voie électronique. La FFPJP et ses structures déconcentrées (comités départementaux et régionaux) entrent dans le champ de cette disposition.

La SVE prend la forme d'une demande, d'une déclaration, d'un document ou d'une information. Pour cela, la FFPJP a décidé de créer une adresse spécifique (sve@petanque.fr), télé service opérationnel mis en place sur son site Internet pour rendre ce nouveau droit effectif. Un accusé d'enregistrement doit être adressé au destinataire dans un délai de 10 jours.

Les Comités départementaux et Régionaux (Ligues) sont invités à procéder de la même façon en créant une adresse mail dédiée.

➤ Le principe du « silence vaut acceptation » (SVA) :

L'ensemble des structures déconcentrées des fédérations sportives délégataires (comités départementaux et régionaux) doivent appliquer le principe du SVA dans les mêmes conditions que l'organe national.

Concrètement, cela signifie que le silence gardé pendant plus de deux mois par les comités régionaux et départementaux sur une demande vaut acceptation. Par exception, ce principe ne s'appliquera pas aux demandes énumérées à l'annexe du décret du 24 décembre 2015. Une information sera communiquée aux Ligues et Comités.

➤ Règlements : Cas de concours arrêtés en cours de compétition

Tout concours arrêté, quelle que soit la raison de l'arrêt, et quelle que soit la compétition (Concours Officiels, Régionaux, Nationaux, Qualificatifs, Championnats, Coupe de France, CNC etc...) doit reprendre au score acquis. Les résultats doivent être saisis au moment de l'arrêt.

Cette règle **est à inscrire au Règlement Administratif et Sportif pour application à partir de 2017.**

➤ Elections du Comité Directeur fédéral : La date de réception des candidatures est fixée au 30 novembre 2016. Le vote se fera par boitiers électroniques.

➤ Suite au courrier du CD 12, il est rappelé qu'un Comité peut refuser l'affiliation d'une association sur décision motivée du Comité Directeur dans l'hypothèse où elle ne respecte pas la réglementation.

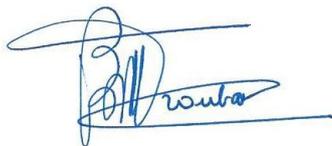
- Emplois : le remplacement probable du chauffeur du Car podium ainsi que l'embauche d'un comptable en 2017 ont été évoqués.

XI. PROCHAINE REUNION

Comité Directeur : les 26 et 27 novembre 2016.

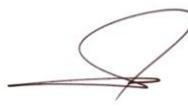
(La séance est levée à 16 heures 00)

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.



Bernadette TROUBAT

Le Président de la F.F.P.J.P.



Alain CANTARUTTI